

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 NOVEMBRE 2020

Après délibération, le Conseil Municipal

I. DÉSIGNE MADAME SHEILA MC CARRON EN QUALITÉ DE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

II. APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

III. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

✓ **PREND ACTE** de la communication des décisions suivantes :

- Signature le 22/09/2020 d'un avenant en moins-value au marché de travaux d'amélioration énergétique de la salle des fêtes Claude Terrasse – lot 3 Etanchéité attribué à la société APC ETANCH GRAND LYON en date du 29/07/2019. L'avenant a pour objet de valider des travaux complémentaires et adaptation en cours de marché, et d'acter des travaux non réalisés. Le montant HT initial du marché de 42 870 € est porté à la somme de 42 416,66 € HT, soit 50 899,99 € TTC.

- Signature le 18 septembre 2020 d'un avenant N° 3 au marché de maîtrise d'œuvre concernant la restructuration des groupes scolaires Dolto Lassagne attribué au groupement GALLET ARCHITECTES / ARBORESCENCE / ECONOMIA/MAYA CONSTRUCTION DURABLE / VENATHEC, dont le mandataire du groupement est M. GALLET Damien, ATELIER GALLET Architectes.

L'avenant a pour objet :

○ de rectifier le montant de la rémunération par l'ajout de la mission « coordination des systèmes de sécurité (CSSI), d'un montant de 2 500 € HT (mission qui n'avait pas été intégrée par oubli) ;

○ De valider une plus-value de 2 900 € HT par rapport à l'estimation initiale. Compte tenu des exigences du bureau de contrôle en phase PRO pour la conception, réalisation et réception d'un système de sécurité incendie de type 1, le maître d'œuvre n'est pas qualifié pour ce type d'alarme. Celui-ci a dû consulter de nouveaux bureaux d'études qualifiés pouvant répondre à ces exigences, qu'il déclarera en sous-traitant.

Le montant initial de la rémunération de 350 000 € HT est donc porté à 355 400 € HT.

- Demandes de subventions à la Région Auvergne Rhône-Alpes :

1/ Dans le cadre du programme d'aide lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes intitulé BONUS RELANCE dont l'objectif est de permettre la réalisation de projets d'investissement devant démarrer avant le 30 juin 2021 dans les communes de moins de 20 000 habitants et offrant des débouchés aux entreprises locales, deux dossiers de demande de subvention pour des opérations correspondant aux critères ont été déposés le 23/10/2020.

Il s'agit de :

- La réfection des murs d'enceinte de l'ancien cimetière : le taux de subvention sollicité est de 50 % sur un montant HT de travaux estimés à 36 779,71 euros HT, soit une subvention attendue de 18 389,85 euros.

- La réhabilitation et la mise aux normes de la salle du Chambard, local à vocation associative : le taux de subvention sollicité est de 50 % sur un montant HT de travaux estimé à 18 033,33 euros HT, soit une subvention attendue de 9 016,66 euros.

2/ dans le cadre du Contrat Ambition Région 2 : un dossier de demande de subvention pour une opération correspondant aux critères a été déposé le 02/11/2020.

Il s'agit de :

- La restructuration du groupe scolaire DOLTO-LASSAGNE : le taux de subvention sollicité est de 20 % sur un montant HT de travaux estimé à 2 294 200 euros HT, soit une subvention attendue de 458 840 euros.

IV. AFFAIRES GENERALES

1. **APPROUVE** la création de 13 postes d'agents recenseurs en vue des opérations de recensement de la population prévues en 2021, ainsi que les modalités de leur rémunération.
2. **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention de Police municipale pluricommunale et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout acte s'y rattachant.
3. **DECIDE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Département des Alpes Maritimes et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rattachant.
4. **ANNULE** la délibération n° DL-040-06-2020 du 08 juin 2020 et **DESIGNE** Monsieur Thomas BONTEMPS en qualité de délégué titulaire et Madame Sarah BOUSSANDEL en qualité de déléguée suppléante pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Les 4 Vents.
5. **ANNULE** la délibération n° DL-041-06-2020 du 08 juin 2020 et **DESIGNE** Madame Elaine BARDOT DUMONT en qualité de déléguée titulaire et Madame Soraya BENBALA en qualité de déléguée suppléante pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée B. Thimonnier.

V. FINANCES

6. **DECIDE** l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et éteintes sur le budget communal pour un montant total de 4 758,78 euros.
7. **DECIDE** l'admission en non-valeur de créances éteintes sur le budget communal pour un montant de 567,81 euros et de 145,54 euros.
8. **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget communal 2020.

VI. URBANISME

9. **S'OPPOSE** au transfert de la compétence en matière de PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle) et **CHARGE** le Maire de procéder à l'exécution de la délibération.

VII. CULTURE

10. **APPROUVE** le projet de convention entre les communes de Bully, Saint-Germain Nuelles et L'Arbresle relatif à la programmation mutualisée des spectacles dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021 et **AUTORISE** le Maire à signer la convention afférente ainsi que tout acte s'y rattachant.

VIII. SCOLAIRE

11. **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la MJC, ainsi que tout document s'y rattachant, fixant les modalités d'intervention pour l'organisation du temps périscolaire dans les écoles Dolto, Lassagne, au titre de l'année scolaire 2020-2021.
12. **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la MJC dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité pour l'année scolaire 2020-2021.

IX. ENFANCE - JEUNESSE

13. **APPROUVE** les actions mises en place pour l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre du Contrat Educatif Local (CEL) et **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant auprès des services de l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).
14. **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 8 109 € à la MJC pour la mise en place des actions « vie sociale et parentalité » pour la période septembre 2020-mars 2021.

X. INTERCOMMUNALITE

15. **APPROUVE** les conventions de fonds de concours présentées pour les conteneurs enterrés place Victor Hugo, avenue André Lassagne, Route de Paris et Place du 19 mars 1962 et **AUTORISE** le Maire à procéder à leur signature avec la CCPA (Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle), ainsi que tout acte s'y rattachant. Le montant total du fonds de concours s'élève à la somme de 34 747,64 euros.
16. **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.
17. **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif.
18. **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets.

XI. QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

- ✓ **PREND ACTE** de la motion relative au réexamen de la notion de commerce de première nécessité adoptée par la CCPA dans l'intérêt des commerces de centre-ville dans le cadre des mesures de confinement.
- ✓ **PREND ACTE** de la communication des points d'actualité effectuée sur les dossiers intercommunaux.
- ✓ **PREND ACTE** des diverses informations échangées, notamment relatives à la fermeture de la Trésorerie de L'Arbresle, au fonctionnement de la médiatèque, au Telethon 2020, à l'organisation de la cérémonie du 11 novembre 2020 et à la réouverture prochaine de la ressourcerie.